

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1998

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du  
jour

## ACTIVITÉ FONDAMENTALE AUTORISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉ—YÉMEN 5824.00

### Initiatives locales en faveur de la sécurité alimentaire des ménages (Activité fondamentale 3)

Coût total pour le PAM	1 947 929 dollars
Coût des produits alimentaires pour le PAM	916 700 dollars
Contribution du PNUD (pour l'appui technique mis en oeuvre par la FAO)	250 000 dollars
Nombre de bénéficiaires	30 240 personnes (soit 4 320 familles)
Durée	Dix-huit mois (mai 1998–octobre 1999)

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/98/9-C/3**  
11 septembre 1998  
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur adjoint du Bureau régional: P. Bourgeois tel.: 066513-2725

Coordonnateur de programmes: P. Turnbull tel.: 066513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



1. La faible productivité de l'agriculture est l'un des facteurs principaux de pauvreté. Plus de 80 pour cent de la population pauvre vit en milieu rural et n'a pas les moyens de subvenir à ses besoins alimentaires de base. Les cultures se sont propagées sur des terres très marginales. Les pertes après-récolte sont très élevées, en raison de l'absence de savoir-faire en matière de conservation et de préservation des aliments. Le déboisement et l'abandon des terrasses et des systèmes traditionnels de collecte de l'eau ont provoqué une érosion généralisée et une avancée du désert.
2. L'objectif à long terme est de relever le niveau de vie des familles rurales pauvres, en améliorant leur autosuffisance sur le plan de l'alimentation et de l'eau. Les objectifs immédiats sont les suivants: a) accroître les disponibilités alimentaires et diversifier l'alimentation, par l'apport de rations du PAM et la production et la conservation de fruits et de légumes essentiellement destinés à la consommation familiale; b) assurer l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation des cultures vivrières; c) réduire la dégradation des terres agricoles; et d) développer la capacité de vulgarisation agricole.
3. L'aide alimentaire: a) constituera un revenu qui permettra aux agriculteurs pauvres des terres marginales d'améliorer la productivité de leur terre; b) par le biais d'une monétisation en circuit fermé, permettra d'acheter les intrants essentiels; et c) compensera le travail et le temps fournis par les agriculteurs-vulgarisateurs, hommes et femmes.
4. Le Ministère du Plan sera chargé des orientations générales, tandis que le Ministère de l'agriculture sera chargé de l'exécution du projet du PAM. Supervisés par le PAM, des comités de gestion communautaire veilleront à la distribution des aliments et assureront la planification et le suivi des activités pour garantir une répartition équitable des avantages au sein des communautés. L'assistance technique permettra de donner au personnel et aux contreparties le savoir-faire nécessaire pour organiser les groupes villageois, sélectionner les activités techniques adaptées et fournir les services de vulgarisation et des articles non alimentaires. L'activité sera mise en oeuvre à titre pilote, durant 18 mois.
5. Les critères de sélection permettront de choisir les districts les plus démunis dans les zones d'agriculture pluviale, où les femmes et les enfants ont la responsabilité des travaux agricoles. Le potentiel de développement durable figurera en bonne place parmi ces critères de sélection des sites d'intervention. Les groupes cibles se composeront de petits propriétaires pauvres des terres marginales, de métayers sans terre et de journaliers, dont la majorité appartiennent à des ménages pauvres dirigés par une femme.
6. L'aide du PAM appuiera la production vivrière et la diversification des systèmes de cultures; elle fournira de l'eau en créant des ouvrages de collecte de l'eau, contribuera à la conservation des aliments, renforcera les services de vulgarisation et servira de catalyseur à l'apport de matériel, d'aide technique et de formation. Le régime alimentaire des participants s'en trouvera amélioré, du fait des aliments fournis, de la protection des cultures céréalières, de la production et de la conservation de fruits et de légumes, et de l'amélioration des pratiques culturelles. L'approvisionnement en eau de boisson et d'irrigation des parcelles familiales sera assurée. La dégradation des terres sera atténuée par la stabilisation des dunes et des oueds.
7. Dans les communautés sélectionnées, la capacité de vulgarisation sera renforcée par la sélection et la formation d'agricultrices-vulgarisatrices et de vulgarisatrices. Le Ministère de l'agriculture fournira l'appui technique nécessaire et le personnel de vulgarisation



sélectionné assurera le suivi des activités en collaboration avec le PAM. L'aide technique sera financée par le PNUD et mise en oeuvre par la FAO.

